



**MAIRIE DE DEGRÉ**

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
- REUNION DU 8 Décembre 2015 -**

-----

DATE DE CONVOCATION : 3 Décembre 2015

DATE D’AFFICHAGE : 3 Décembre 2015

*L’an deux mil quinze, le huit Décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.*

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DENLAU Xavier, DERRIEN Stéphane et GASNIER Gérard, GENEST Dominique, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame MONTACLAIR Karine, Messieurs MAHEU Stéphane et DELHOMMEAU Denis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame LECHAT Sylvie

-----

\* *Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 Novembre 2015*

\* **Degré**, bien que revendiquant appartenir à un territoire rural a toujours été tourné vers Le Mans

*Le bassin d’emplois est pour la quasi-totalité de la population Degréenne Le Mans Métropole.*

*Le Collège, les lycées sont aussi sur Le Mans.*

*Les activités culturelles, sportives, les distractions,*

*Les centres commerciaux, Les médecins, les pharmacies sont aussi sur cette Métropole.*

*La seule administration qui concerne notre commune sur le futur territoire imaginé par dépit plus que par concertation est la trésorerie, mais encore pour combien de temps*

*Les services postaux se situent à Coulans sur Gée comme la gendarmerie aux heures de permanences. En dehors de celles-ci nous devons nous rendre à La Suze sur Sarthe*

*La sous-préfecture est celle de Mamers (2heures de trajet aller-retour) alors que Le Mans est à 20mn*

*Pourtant, notre bassin de vie est identique aux communes composantes de la communauté de communes du Bocage CENOMANS ou de la défunte communauté de commune de l'Antonnière. Les communes comme Trangé, Pruillé le Chétif, Fay, Aigné, La Milesse ont la même composition sociologique de leur population que Degré.*

*Nous pouvons rajouter dans notre cas, des communes comme La Quinte, Coulans sur Gée et Lavardin.*

*Avec cet ensemble de communes, nous pouvions avoir un territoire avec une véritable cohérence, si des intérêts qui ne semblent pas toujours ceux de notre population n'étaient pas venus troubler la donne.*

*Nous avons déjà des échanges et des actions dans le cadre associatif et sportif avec des communes comme Chaufour notre Dame et Coulans sur Gée.*

*Après quelques échanges un rapprochement avait été envisagé entre la 4C et le Bocage Cénomans, rapprochement qui permettait alors d'atteindre le seuil adopté au mois d'Aout 2015 de 15000 habitants. Un revirement incompréhensible déjà pour nous élus et d'autant plus complexe à expliquer à notre population nous oblige à nous regrouper avec un territoire qui n'est en aucun cas un territoire attractif pour notre population.*

*Dans le cadre de prises de compétences complémentaires qui ne manqueront pas de se produire comme le rapprochement des écoles préélémentaires et élémentaires, nous ne voyons pas comment ce nouveau découpage nous amènera des solutions acceptables de regroupement allant dans le sens des déplacements actuels de notre population. Un tel regroupement sur Conlie serait catastrophique.*

*La solution d'une commune nouvelle, solution inévitable pour plein de raisons mais surtout financières dans l'avenir, semble la solution pour éviter la déliquescence de notre territoire. Mais cette solution nécessite un lourd travail d'explication, de persuasion, de concertation et de concession. Cela ne peut pas se faire en quelques mois. Et si nous nous inscrivons dans ce travail, il faut être certain que les jeux politiques et les intérêts locaux ne viendront pas saboter cette évolution, comme cela s'est vu pour la fusion actuelle.*

***Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Degré émet un avis défavorable au projet de fusion départemental et recherche une solution pour éviter de perdre toute son attractivité.***

*\* Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2016*

*Après réflexion, les membres du conseil municipal, décident qu'à compter du 01 Janvier 2016, les tarifs de la salle polyvalente resteront inchangés comme suit :*

<i>AFFECTATION DE LA SALLE</i>	<i>NBRE DE PERSONNES - 50</i>	<i>NBRE DE PERSONNES - 100</i>	<i>NBRE DE PERSONNES +100</i>
<i>VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE</i>		<b>93</b>	
<i>VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE</i>		<b>174</b>	
<i>REUNIONS EXTERIEURES</i>		<b>170</b>	
<b><i>LOUEUR-HABITANT</i></b> <i>location d'une journée</i>	<b>182</b>	<b>228</b>	<b>290</b>
<b><i>LOUEUR-HABITANT</i></b> <i>location d'un week-end</i>	<b>216</b>	<b>270</b>	<b>380</b>
<b><i>LOUEUR-EXTERIEUR</i></b> <i>location d'une journée</i>	<b>339</b>	<b>429</b>	<b>572</b>
<b><i>LOUEUR-EXTERIEUR</i></b> <i>location d'un week-end</i>	<b>354</b>	<b>494</b>	<b>672</b>
<i>LOUEUR-HABITANT</i> <i>Soirée DANSANTE</i>		<b>182</b>	
<i>LOUEUR-EXTERIEUR</i> <i>Soirée DANSANTE</i>		<b>644</b>	
<i>LOUEUR-HABITANT</i> <i>Soirée SPECTACLE</i>		<b>101</b>	
<i>LOUEUR-EXTERIEUR</i> <i>Soirée SPECTACLE</i>		<b>182</b>	
<i>ASSOCIATION COMMUNALE</i>		<i>Forfait 15€</i>	
<i>DIVERS</i>		<i>Forfait 15€</i>	
<i>Vaisselle cassée</i>		<i>2 € /pièce</i>	
<i>Table cassée</i>		<i>126 €</i>	

\* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit procéder à la numérotation du bâtiment en cours d'aménagement rue principale pour faciliter la distribution du courrier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que l'adresse du logement situé rue Principale – entre le n°36 et le 38 sera la suivante :

**36 BIS, rue Principale**

\* Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la fusion des syndicats d'eau de Conlie et de Lavardin sera effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et prendra la dénomination de « Syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Conlie-Lavardin.

*Cette création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale entraîne la dissolution des deux syndicats en eau potable et par conséquent une nouvelle élection des délégués des membres du nouveau syndicat.*

*Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire;*

*Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués au sein du syndicat;*

*Considérant que se présentent à la candidature Madame Sylvie LECHAT et Monsieur Jean-Paul BLOT conseillers municipaux;*

*Après avoir voté à bulletin secret;*

*Elit à l'unanimité Madame Sylvie LECHAT, adjointe au Maire ainsi que Monsieur Jean-Paul BLOT, conseiller municipal en tant que délégués au syndicat d'eau.*

*\*Point commission Urbanisme*

### **Travaux réalisés en 2015**

- *Enfouissement des réseaux réalisé rue principale*
- *Enduit sur les dépendances de la maison des associations est fini. Reste l'enduit de finition prévu printemps 2016. Travaux effectués par le centre de réinsertion de Conlie. Reste ra la toiture à faire (pas de délai pour l'instant déterminé)*

### **Proposition de travaux 2016 en fonction de l'urgence et du budget**

- *Atelier technique : suite à l'accord de la DETR, des devis auprès de maitres d'œuvre vont être demandés.*
- *Projet Lotissement : une première esquisse a été faite auprès d'un bureau d'étude VRD (Voirie, Réseaux Divers) et des rendez vous ont eu lieu avec les propriétaires. Des contacts vont être demandés auprès de banques.*
- *Voirie : Efffage devrait finir les travaux de réfection des routes au printemps 2016.*
- *Un devis a été demandé pour la route du Mans (du carrefour rte du Mans rue due Calvaire jusqu'à la sortie bourg au niveau stade)*
- *Annexe épicerie : changement de la porte*
- *Salle polyvalente : Cloison entre la salle et la réserve à faire suite à la visite de la commission sécurité et parking devant pour l'accessibilité à refaire.*
- *Maison des associations ; revoir l'accès Lotissement de la Mare*
- *Mairie : Aménagement intérieur (cloison et plafond acoustique), peinture et tapisseries à refaire*
- *Salle St Joseph : revoir la toiture.*

*\* Monsieur le Maire rappelle qu'au niveau de la nouvelle station d'épuration, l'entretien des espaces extérieurs devient de plus en plus important et qu'il est nécessaire d'acheter du matériel plus efficace pour faciliter le travail des employés.*

*Des devis ont été demandés à deux concessionnaires de tracteur CLASS et JOHN DEERE  
Au vu des devis de matériel, une proposition d'un tracteur a été proposée par le concessionnaire Class pour une somme 14 780€ HT*

*Les membres du conseil municipal :*

***Décident de choisir Class et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.***

**Confirmer l'inscription des crédits nécessaires à cet achat au budget assainissement.**

*\* Le Conseil municipal décide l'attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2015.*

*Une somme de 119,55 € est attribuée à monsieur Louis LESACHER, Abbé des paroisses Saint-Victeur de Rouillon et Saint-Martin de Coulans-Sur-Gée.*

*\* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Lucie GALLIEN, notaire associé à Aigné (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble cadastré section B n° 734 d'une superficie totale de 09 a 45 ca situé 16 bis, rue Principale à Degré 72550 appartenant aux conjoints LEBATTEUX.*

*L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.*

*Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit Immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.*

*\* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Philippe MAZUY, notaire associé à Le Mans (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble cadastré section ZL n° 35 d'une superficie totale de 681 m<sup>2</sup> situé 7, rue de l'Arche à Degré 72550 appartenant à Monsieur GAUTHIER Teddy et Madame RAIMBAULT Heidi.*

*L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.*

*Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.*

*\*Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'agent communal employé au service du ménage dans les classes ainsi qu'au service de la restauration scolaire est placé en congés maladie depuis le 01 Décembre jusqu'au 11 Décembre 2015 inclus.*

*Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de l'agent momentanément indisponible.*

*Il propose de faire appel à Solidarité et Travail de Conlie afin que cette association mette à disposition de la commune une personne pour l'exécution des tâches ménagères sur le site scolaire – classes et cantine.*

*Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le sujet, autorise le Maire en tant que représentant de la commune à signer un contrat de travail et de mise à disposition avec l'association Solidarité et Travail pour la durée correspondant à l'absence de l'agent communal*

**\*Questions Diverses**

- *PLU : soucis pour des acquisitions de bâtiments d'anciens sièges d'exploitation en maisons d'habitation.*

- *Cadastré : Géomètres sur la commune de Degré au niveau bourg.*
- *Vœux du Maire prévus le 8 janvier 2016 à 19h*